

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 D 00724

Numéro SIREN : 881 139 448

Nom ou dénomination : 16 VH

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2024 sous le numéro de dépôt 13770

16 VH

10, AVENUE GEORGE V – 75008 PARIS
SCI au capital de 1.000 Euros - RCS Paris 881 139 448

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 Juin 2023

L'an 2023,
Le 27 Juin, à 18 heures 30,

Les associés de la société 16 VH, société civile immobilière au capital de 1.000 Euros, divisé en 100 parts sociales de 50 Euros chacune, dont le siège social est 10, Avenue George V – 75008 Paris, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation du Président selon lettre adressée le 8 Juin 2023 à chaque associé.

Sont présents :

Berlys SCA possédant	96	parts
Madame Cécile Durier possédant	3	parts
Monsieur Franck Bretelle possédant	1	part
<hr/>		
Total	100	parts

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est présidée par Madame Cécile Durier, gérante associée.

Dès lors, la Présidente constate que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2022 ;
- le rapport de gestion établi par le Gérant ;
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée ;
- le rapport spécial établi par le Gérant sur les conventions visées à l'article L 612-5 du code de commerce.

CS MS

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2022 établi par la Gérante ;
- Examen et approbation des comptes et opérations de l'exercice et quitus à la Gérante ;
- Affectation et répartition des résultats de l'exercice ;
- Nomination d'un nouveau Gérant ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion et le rapport spécial établis par la Gérante.

Cette lecture terminée, la Présidente déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi dans les formes prévues à l'article 1856 du Code civil, approuve les comptes arrêtés le 31 Décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la Gérante, et décide d'affecter le bénéfice net de 91.235 Euros de l'exercice en totalité au compte « report à nouveau ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AS MS

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Gérante sur les conventions visées à l'article L 612-5 du code de commerce approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la démission de Madame Cécile Bretelle Durier de son mandat de Gérante de la Société, nomme Monsieur Christophe Durier, Gérant de la Société, né le 15 Août 1979 à Paris, demeurant au 49 rue Cambronne – 75015 Paris, et ce à compter de ce jour et pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.



Berlys SCA



Madame Cécile Durier
Présidente